

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 7 TER

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« y procède »

les mots :

« ordonne la démolition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.